

Prestation de service ou vente

Par lilou, le 07/04/2010 à 13:22

Bonjour,

je suis actuellement en création d entreprise et une question se pose à moi, la plus importante, puisqu elle concerne le coté fiscal et economique de l entreprise. ma société regroupe 2 activités en son sein

la premiere et principale activité est de Créer et de Diffuser des évènements (tels que salons;soirees dansantes;vernissages;soirées à thèmes...)mais à MON initiative. Je décide de quelle soirée, quel prestataire, quel endroit.....

La seconde c est Organisatrice d evenements pour les particuliers ou pour les entreprises(mariage, anniversaire, baptême, meeting, ou tout évènements festifs) Dans ce dernier cas je sais que ceci est considéré comme de la prestation de service Mais en tant qu'auto entrepreneur comment dois je déclarer ma principale activité.

Suis je prestataire, alors que personnes ne m'a embauché?

Ou dois je déclarer de la Vente puisqu au fond je vend mes soirées?

Merci de bien vouloir m eclairer ces réponses sont fondamentales pour moi puisque prestaire c est 32100HT de CA a pas dépasser

alors que vente c est 80000HT de CA

Merci de votre aide